

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de La Crouzille, le mercredi 4 avril 2018.

Présents (49) : Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : BLOT L'ÉGLISE : **BOULEAU Bernard** / MARCILLAT : **LESCURE Bernard - MARTIN Christine** / POUZOL : **DANIEL Yves** / SAINT GAL SUR SIOULE : **DEBUE Daniel** / SAINT PARDOUX : **LEJEUNE David** / SAINT REMY DE BLOT : **AUBIGNAT Michel**.

Pays de Saint Eloy : AYAT SUR SIOULE : **CHASSAGNOL Michel - SIMON Jean Marie** / BIOLLET : **DARVENNE Annie - TOUVERON Jean Paul** / BUSSIERES PRES PIONSAT : **DUBOSCLARD Claude** / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **OLLIER Roger** / DURMIGNAT : **LEDUC Jean-Claude - ROBERTET Alain** / ESPINASSE : **PANEFIEU Gisèle** / GOUTTIERES : **RICHARDOT Sébastien** / LA CELLETTE : **THEVENET Jean-Pierre** / LA CROUZILLE : **MAUBERT Valérie** / LAPEYROUSE : **VIRMONT Alain** / LE QUARTIER : **CHATELUS Thierry - PHELIPAT Michel** / MENAT : **BUISSON Bruno** / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : **LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne** / NEUF EGLISE : **BELLARD Davy - CHARTRON Pierre** / PIONSAT : **DEQUAIRE René - TAUTOU Jean-Claude** / ROCHE D'AGOUX : **LIZARD Alain** / SAINT GERVAIS D'Auvergne : **GAUVIN Jean-Noël** / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : **COULANGHEON Christian** / SAINT JULIEN LA GENESTE : **LAUSSEDAT Danièle - PINGUET Bernard** / SAINT MAIGNER : **BERGER Roger - GROUEIX Pierre** / SAINT PRIEST DES CHAMPS : **MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude** / SAINTE CHRISTINE : **ROCHON Bernard** / SAURET BESSERVE : **LELONG Jocelyne - SAURET Jean-Pierre** / SERVANT : **CHAMPOMIER Gilles** / TEILHET : **CORNETTE Michel - ROUDIER Renée** / VERGHEAS : **BREYNE Christian - GIDEL Jacqueline** / VIRLET : **FAUGERE Lucette** / YOUX : **DUDYSK Philippe - RAYMOND-RENARD Claudie**.

Excusés (32): Mesdames et Messieurs

Combrailles, Sioule et Morge : BLOT L'ÉGLISE : **GROLLEAU-MOULIN Milaine** / LISSEUIL : **ARNAUD Elisabeth - GENDRE Martial** / POUZOL : **GROS Henri** / SAINT GAL SUR SIOULE : **JACQUOT Patrick** / SAINT PARDOUX : **MUSCAT Isabelle** / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : **LENEE André - PENY Mathieu** / SAINT REMY DE BLOT : **TAMBOIS Jérôme**.

Pays de Saint Eloy : ARS LES FAVETS : **DEE Laurent - DUBOISSET Rémi** / BUSSIERES PRES PIONSAT : **CORBIN Catherine** / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **NICOLAS Michel** / CHATEAU SUR CHER : **DUBUIS Bernard - MEILHAUD Raymond** / ESPINASSE : **GIDEL Yves** / GOUTTIERES : **THEVENET Mathieu** / LA CELLETTE : **PECYNY Vincent** / LA CROUZILLE : **MEUNIER Myriam** / LAPEYROUSE : **PERRIN Joël** / MOUREUILLE : **LARVIN Bernard - PRADEL Dominique** / ROCHE D'AGOUX : **WERNER Roland** / SAINT ELOY LES MINES : **GRAND Bernard - MONTEIL Pierre** / SAINT GERVAIS D'Auvergne : **PORTIER Michel** / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : **PENY Dominique** / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : **AUZEL Christian - FAURE Lionel** / SAINTE CHRISTINE : **CHALUS Jean-Pierre** / SERVANT : **BAILLY Evelyne** / VIRLET : **BEAUMONT Marc**.

Procurations (9) :

BLOT L'ÉGLISE : **GROLLEAU-MOULIN Milaine** à **BOULEAU Bernard** / BUSSIERES PRES PIONSAT : **CORBIN Catherine** à **DUBOSCLARD Claude** / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **NICOLAS Michel** à **OLLIER Roger** / ESPINASSE : **GIDEL Yves** à **PANEFIEU Gisèle** / POUZOL : **GROS Henri** à **DANIEL Yves** / ROCHE D'AGOUX : **WERNER Roland** à **LIZARD Alain** / SAINT GAL SUR SIOULE : **JACQUOT Patrick** à **DEBUE Daniel** / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : **LENEE André** à **LEMPEREUR Claire** / SERVANT : **BAILLY Evelyne** à **CHAMPOMIER Gilles**.

Date de la convocation : le 29 mars 2018.

Secrétaire de séance : Monsieur DUDYSK Philippe.

Assistaient également à la réunion :

- Nicole MAGNIER : Maire de la commune (LA CROUZILLE).
- Michaël BARÉ : Secrétaire du SICTOM
- Jessica LOURDIN / Julie PERRONIN PALLARES : adjoints administratifs

Après le mot d'accueil de Madame le Maire, Madame la Présidente propose de passer à l'étude des points inscrits à l'Ordre du Jour.

Le Compte Rendu de l'Assemblée Générale du QUARTIER, le mercredi 28 février 2018 est validé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR

Objet : Désignation de deux nouveaux délégués

Monsieur Bernard BUISSON a été désigné délégué au SICTOM des Combrailles pour la commune de MENAT, par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (séance du 13 mars 2018), suite à la démission de Monsieur Daniel MAZUEL.

Monsieur Marc BEAUMONT a été désigné délégué au SICTOM des Combrailles pour la commune de VIRLET, par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (séance du 13 mars 2018), suite à la démission de Monsieur Bernard JOUHENDON.

Madame la Présidente a déclaré installer Monsieur Bernard BUISSON et Monsieur Marc BEAUMONT (absent ce jour) dans leur fonction de membre du Comité Syndical.

DELIBERATION

Objet : Vote du Compte Administratif 2017

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	2 794 273,23 €	191 196,38 €
Recettes	2 857 817,27 €	200 224,27 €
Solde exercice	+ 63 544,04 €	+ 9 027,89 €
Solde exercices antérieurs	+ 280 458,25 €	- 46 304,69 €
Résultat Global de clôture	+ 344 002,29 €	- 37 276,80 €
Reste à réaliser		néant
Résultat Global de clôture au 31/12/2017	+ 306 725.49 €	

Soumis au vote par Monsieur Bernard BOULEAU, Premier Vice-Président du SICTOM des Combrailles, (Madame la Présidente se retire) il est voté à l'unanimité :

Membre en exercices :	81
Membres présents :	48
Nombre de suffrages exprimés :	56
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	56

DELIBERATION

Objet: Vote du Compte de Gestion du Receveur (2017)

Le Comité syndical devra :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

Objet : Compte Administratif 2017/ Affectation du résultat

Résultat global de l'exercice 2017

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	2 794 273,23 €	191 196,38 €
Recettes	2 857 817,27 €	200 224,27 €
Solde exercice	+ 63 544,04 €	+ 9 027,89 €
Solde exercices antérieurs	+ 280 458,25 €	- 46 304,69 €
Résultat Global de clôture	+ 344 002,29 €	- 37 276,80 €
Reste à réaliser		néant
Résultat Global de clôture au 31/12/2017	+ 306 725.49 €	

Le besoin de financement à la section d'investissement s'élève à 37 276,80 €. Ce besoin de financement peut être couvert en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement et en l'affectant au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

D'autre part, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, 306 725,49 € est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

L'affectation est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION

Objet : Vote du Budget Primitif 2018

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2018 a été voté à l'unanimité :

Membre en exercices :	81
Membres présents :	49
Nombre de suffrages exprimés :	58
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	58

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 184 047,66 €

La section d'investissement s'équilibre à 261 605,18 €

DELIBERATION

Objet : Mode de recouvrement de la T.E.O.M.

Pour l'année 2018, le produit attendu inscrit au Budget Primitif s'élève à la somme de **2 571 457 €** contre 2 528 578 € pour 2017.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

	Bases	Taux proposé	Produits
Total Général	14 381 753	17.88%	2 571 457

Soit, dans le détails des deux communautés de communes :

Base Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge	1 694 374	17.88%	302 954
Base Communauté de Communes Pays de Saint Eloy	12 687 379	17.88%	2 268 503

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, de fixer le taux de 2018 à 17,88% pour le produit attendu ci-dessus référencé.

DELIBERATION

Objet : Dotation aux amortissements

Dans le cadre de la comptabilité M14, le comité syndical doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2017.

Cette durée peut être fixée à :

- **8 ans** : bacs – bennes – colonnes – portail de Saint Gervais
- **4 ans** : souffleurs – débroussailleuse

Jean Noël GAUVIN s'interroge sur l'amortissement du portail de Saint Gervais s'agissant d'une réparation. Isabelle DARBY précise qu'au vu de l'importance des travaux la dépense pouvait être portée en investissement.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De fixer la durée d'amortissement du matériel acquis en 2017, dans les conditions ci-dessus référencées.**

DELIBERATION

Objet : Commandes 2018 : Bacs de regroupement

Pour l'année 2018, le besoin est évalué à 100 unités (85 unités avec couvercles verts et 15 avec couvercles jaunes). Une discussion est engagée avec le Syndicat du Bois de l'Aumône pour la reprise d'anciens bacs de regroupement (bacs non utilisés depuis la nouvelle organisation du service).

Dans l'hypothèse d'une commande de bacs neufs : Les bacs de regroupement sont des conteneurs sur roues, numérotés (type 2018/001.002 etc) à préhension frontale de 660 litres à cuves grises et à couvercles verts ou jaunes.

Les bacs seront livrés montés. Ils devront répondre aux normes en vigueur.

Les entreprises suivantes ont été sollicitées :

Nom Société	Adresse	Frais de Port	Prix unitaire bac (HT) 2017	Prix unitaire bac (HT) 2018	Montant Total (TTC)
QUADRIA	33127 ST JEAN D'ILLAC	Prix Franco	109.45 €	Entreprise n'ayant pas souhaité remettre d'offre	
SECAF ENVIRONNEMENT	38150 ASSIEU	Prix Franco	102.90 €	104.50 €	12 450.00 €
TEMACO	13793 AIX EN PROVENCE	Prix Franco	116.00 €	113.00 €	13 560.00 €

Délais de livraison pour chaque entreprise : entre 3 et 5 semaines.

Madame la Présidente rappelle que pendant la période de mise en concurrence de bacs neufs, le Syndicat du Bois de l'Aumône a proposé la cession de bacs d'occasion estampillés SBA.

Jean Noël GAUVIN rappelle l'importance de la numérotation des bacs et précise également qu'il faut tenir un inventaire à jour de l'emplacement des bacs de regroupement.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de SECAF ENVIRONNEMENT dans les conditions ci-dessus référencées, soit un montant HT de 10 450 € (12 540 € TTC)**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018**

DELIBERATION

Objet : Programme 2018 de colonnes d'apport volontaire : fixation des besoins des communes

Suite à la consultation des communes, les différentes demandes ont été relevées. Au regard des capacités budgétaires d'investissement, le Comité Syndical devra déterminer le seuil de la commande 2018.

BESOINS COLONNES

COMMUNES	COLONNES			Proposition Bureau
	VERRE	PAPIER	PLASTIQUE	
COLONNES A AJOUTER				
PIONSAT (Marthuret)	X	X	X	1 verre + 1 biflux
MENAT (la Boule)		X	X	1 biflux
SAINT REMY (la Passerelle)		X	X	1 biflux
SAINT REMY (le Bourg)		X	X	1 biflux
YOUX (Bourg)	X		X	1 verre + 1 biflux
ST GAL	X		X	1 verre + 1 biflux
ST QUINTIN			X	1 biflux
ST PARDOUX (Les Granges)		X	X	1 biflux
BLOT (Gourlange)	X	X		1 verre + 1 biflux
NEUF EGLISE (Les Beauforts)		X	X	1 biflux
COLONNES DE REMPLACEMENT				
ST ELOY (la Gare)		X		1 papier
YOUX (Laval)		X		1 biflux
TOTAL	4	9	9	16 dont 11 biflux

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'engager une mise en concurrence sur la base des besoins ci-dessus référencés.

DELIBERATION

Objet : Prestations de télédéclaration des données d'autosurveillance 2017 et 2018

Le bureau d'étude EKOS a transmis une proposition pour la prestation de télédéclaration GIDAF (Gestion Informatisée des données d'Autosurveillance Fréquente) 2017 et 2018. Il s'agit d'une déclaration qui a pour objet l'analyse détaillée des rejets dans l'eau (milieu naturel ou assainissement).

Le montant de la proposition s'élève à 1 350,00 € HT soit 1 620,00 € TTC.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de la société EKOS dans les conditions ci-dessus référencées**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018**

DELIBERATION

Objet : Site de Saint Eloy les Mines :

a. Curage des fossés

La société MONTEIL a transmis une offre pour le curage des fossés (et le dégagement à la main de la membrane) ainsi que le chargement des matériaux de curage et de transport vers le casier.

Cette prestation s'élève à 2 420,00 € HT.

b. Mise en place de matériaux sur casier

La société MONTEIL a également transmis un devis pour la reprise de matériaux terreux et leur mise en place sur les matériaux stockés dans le casier.

Cette prestation s'élève à 400,00 € HT.

Le devis global (curage des fossés + mise en place de matériaux sur le casier) transmis par la société MONTEIL s'élève à 2 820,00 €HT soit 3 384,00 €.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de la société MONTEIL dans les conditions ci-dessus référencées**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018**

DELIBERATION

Objet : Contrat aidé – Parcours emploi compétences (PEC) :

En renfort du personnel technique, le recrutement d'un agent en contrat aidé pourra être envisagé selon l'éligibilité au PEC des candidats. Les conditions fixées par le Préfet de région fixent les durées contractuelles (généralement de 09 mois à 12 mois). La prise en charge par l'Etat est à hauteur de 40 % du SMIC, portée à 50 % lorsque l'employeur s'engage vers une formation certifiante pour la personne recrutée.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider le recrutement d'un agent contractuel en contrat aidé - PARCOURS EMPLOI COMPETENCES,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette embauche,**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018**

DELIBERATION

INFORMATIONS

* **Collecte des bâches agricoles** : plusieurs entreprises sur le secteur des Combrailles (Espinasse : ALLIANCE NEGOCE / Menat : AGRO SERVICE 2000 / St Pardoux : PROXIEL / Pionsat : PROXIEL / St Gervais d'Auvergne : PROXIEL / La Crouzille : GAEC BARRAT / Menat : ZI Pont de Blaireau)

* **DREAL**, première réponse suite à la demande de prolongation du casier amiante : précisions sur le devenir du casier

* **Semaine « Zéro phyto »** : du 14 avril au 29 avril 2018, animation prévue sur la commune de BLOT L'EGLISE, à Gourlange Maxime TENEUL maraîcher bio traction animale.

* **Broyeur** : toujours à disposition des communes qui en font la demande

* **CDG 63** : avis favorable des comptes rendus d'entretien professionnel par les Commissions administratives paritaires

* **Colonnes à huiles** : précisions sur les bidons mis dans les colonnes à huile qui doivent être emmenés en déchèterie (filiale spécifique)

* **Jessica LOURDIN** : « assistant de prévention » du syndicat doit suivre une nouvelle formation obligatoire

*CAPER / SICTOM / VALTOM: nouvelle réunion 12 avril 2018

Séance levée à 19 h 45